

UNSS / ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE E. HERRIOT

RAID multisports

RAID de printemps StHilaire du Touvet MARDI 9 (15H) et MERCREDI 10 MAI

Attention : seulement 8 places

LICENCE UNSS Obligatoire : autorisation + 10€ ou 20€ pour les non licenciés à l'année

Départ mardi 15H ? Brameret avec parents / professeurs EPS

Retour : mercredi 18H30 environ avec parents / professeurs EPS

Tél en cas d'urgence : 06 81 74 96 99

Prévoir un **repas froid pour mardi soir**, autres repas prévus par l'organisation
voir liste équipement

Raid 2 jours : épreuves par équipe mixte de 4:

Distances Cumulées : 20 km et 800 m de dénivelé positif

mardi 17h /19H : installation camping à 1000m d'altitude !

mardi 18H45 : dîner tiré du sac ; 19h départ pour lieu compet

mardi 20H : trail et course orientation nocturne

Mercredi 6H45 : petit déjeuner ; 7h30 rangement camping

Mercredi 8H30 : VTT chrono / trail et CTT / VTT chrono / CO / biathlon laser
run / épreuve surprise

RETOUR du formulaire dans la boîte « A.S » du gymnase avec date et heure du dépôt

EQUIPEMENT / MATERIEL

Par coureur : VTT (révisé, guidon sans corne et avec bouchons) / casque / frontale / sac à dos / veste de pluie / sac couchage + matelas / vêtements chauds / barres énergétiques / 1 litre d'eau / 1 ecocup, bol et couverts

Repas mardi soir

Par Equipe : 2 sifflets / 2 tentes /1 Sac à dos (2L mini) / 2 tél portable / 2 montres / 2 couvertures de survie / 1 kit réparation vélo / fiche « sécurité » /1 couteau type opinel



RAID Multisports

St Hilaire du Touvet 9 et 10 mai 2023

CHARTRE DE PARTICIPATION

- Les élèves s'engagent à respecter les **espaces naturels** ainsi que les **installations** mises à disposition.
- Ils s'engagent, pour la durée de leur séjour, à suivre les **consignes d'organisation**, de comportement et de sécurité, données par les professeurs, en tous lieux et toutes occasions.
- En cas de nuit en camping ou autre hébergement, les élèves seront sous la responsabilité de l'adulte de l'établissement et ne pourront **en aucun cas sortir du périmètre défini par l'organisateur**.
- L'accès aux **sites aquatiques** est formellement interdit en dehors des épreuves.
- A VTT, sur les routes, le code de la route doit être respecté.
- **La consommation d'alcool (et produits illicites) est formellement interdite.**

En cas de **manquement grave** au regard de cette chartre, des sanctions disciplinaires pourront être prises à l'encontre de l'élève, de son équipe et de son AS.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e), Madame, Monsieur

Demeurant (adresse complète) :

Numéro (s) de téléphone pour contact d'urgence :

Responsable légal de l'élève (Prénom et Nom) :

Numéro de téléphone mobile de l'élève : Date de naissance :

Adresse mail :

Etablissement : lycée Herriot Voiron

◆ atteste avoir pris **connaissance** des dispositions indiquées ci-dessus,

◆ autorise l'élève à **participer** au raid les 9 et 10 mai

en respectant le règlement intérieur de son établissement, les consignes d'organisation et de sécurité spécifiques précisées par les professeurs,

◆ l'autorise à effectuer les **déplacements** dans un véhicule conduit par un professeur EPS ou un parent d'élèves,

◆ autorise à publier et exploiter les **photos** prises pendant cet événement (pour les AS, le site Internet de l'UNSS) : OUI/NON

◆ veuillez signaler les **renseignements médicaux** s'il y a lieu (asthme, allergies...)

.....
.....

parent pour véhiculer (minibus loué ou VP) : aller? retour ?

Nom Prénom de l'élève :

Signature de l'élève :

Lu et approuvé le :

Signature du responsable légal :